



Consommation/reprise d'un achat

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai acheté aujourd'hui du plancher en chêne massif pour faire un raccord sur un plancher existant suite à un dégât des eaux. J'avais apporté un échantillon de l'ancien parquet chez le vendeur. Arrivée chez moi (je l'ai emporté du magasin), je m'aperçois que le plancher ne convient pas (la couleur n'est pas la même, ni le motif : je savais que ce n'était pas exactement le même, mais en situation réelle, je m'aperçois que ça ne va pas du tout). Le vendeur refuse de me le reprendre. Il veut bien me l'échanger contre un autre produit, mais il n'a rien qui convient à mes besoins. N'ai-je aucun recours? (montant de la transaction : 1041, 35 euros).

Merci d'avance

Par Visiteur

Bonjour madame,

Le vendeur est astreint à une obligation de délivrance d'une chose conforme à l'objet du contrat. En d'autres termes, cela implique que le vendeur a l'obligation de vous délivrer un bien conforme aux souhaits que vous avez exprimé (article 1604 du Code civil).

Or, de part le fait que vous avez apporté un échantillon ainsi que le fait que vous avez accepté sans réserve le plancher fourni par le vendeur, vous vous coupez en quelque sorte de la possibilité de mettre en cause la responsabilité du vendeur.

Dans ces conditions, une action en responsabilité contractuelle ne me semble pas envisageable. Bien évidemment, vous pouvez tenter le coup devant un juge de proximité mais je doute sincèrement, et malheureusement, que l'action aboutisse.

Bien cordialement,

je reste à votre entière disposition.

Par Visiteur

Merci de votre réponse